

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2018-60

NG

OBJET : Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe, session 2018 – **Modificatif** -

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,
Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire.
Considérant que le concours est organisé pour la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne,
Vu l'arrêté n°2018-6 en date du 8 janvier 2018 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe – session 2018,

ARRETE

Article 1 : Le nombre de postes ouverts par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France en convention avec les centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire est modifié et porté à **103 postes** répartis de la manière suivante :

Spécialités :	Nombre de postes
Aide soignant	81
Assistant dentaire	19
Aide médico-psychologique	3

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 2018-6 en date du 8 janvier 2018 restent inchangés

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire, du C.N.F.P.T 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 16 février 2018



Pour le Président et par délégation,
La directrice générale,

Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093 287500060-20180216-2018-60-AR
Date de télétransmission : 22/02/2018
Date de réception préfecture : 22/02/2018